

MAIRIE DE MAZANGÉ

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU LUNDI 19 NOVEMBRE 2018

- Présents : Mrs Patrick BRIONNE, Evelyne VIROS, Jean-Yves OZAN, Dominique GAUDRUAU, Corinne JOUSSARD, Vincent NEILZ, Loïc ESSERMÉANT, Didier DECLERCK, Claudia GANDELIN.
- Absents ayant donné procuration : Mme Nicole Dijon (procuration à Mme Evelyne Viros), Mme Carine Stefanucci (procuration à M. Dominique Gaudruau).
- Absents : Mr Jacques COLAS, Jules COLIN, Christophe RENON, Michel ROUVRE.

Lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal de MAZANGÉ a :

- Fixé l'indemnité de gardiennage de l'église à 120.97 € pour 2018, en référence au courrier de la Préfecture du Loir-et-Cher du 14 mars 2018 (Pour 11/11).
- Maintenu les tarifs de la location de la salle des fêtes et de la petite salle de réunion (voir le détail en mairie) au 1er janvier 2019 (Pour 11/11).
- Maintenu pour 2019 (Pour 11/11) :
 - le prix des concessions du cimetière :
 - 15ans : 100 € - 30ans : 200 € - 50 ans : 300 €
 - le prix des cases columbarium et cave urnes du cimetière :
 - 15ans : 200 € - 30ans : 400 € - 50 ans : 600 €
 - le tarif pour le prêt d'une table et 2 bancs pour un week-end (5€).
- Renouvelé la ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel (Pour 11/11).
- Approuvé le rapport incluant le schéma de mutualisation des services pour 2018-2020 entre la communauté d'agglomération Territoires Vendômois et les communes membres (Pour 11/11).
- Fixé à 2 114.34€ la redevance due par Orange pour occupation du domaine public communal (Pour 11/11).
- Adopté l'instauration de la redevance pour occupation provisoire en chantier d'électricité sur le domaine public par ENEDIS (Pour 11/11).
- Approuvé la décision modificative budgétaire N° 6 Commune (Pour 11/11).
- Validé le remboursement des frais de transport pour se rendre au salon des maires et des collectivités locales (Pour 11/11).

Le Maire,



Patrick BRIONNE

- ex. dossier - ex. affichage mairie - ex. affichage extérieur - ex. secrétaire de séance - ex. Maire